

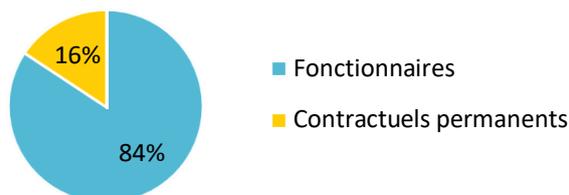
## COMMUNE DE SARREGUEMINES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de la Moselle.

### Effectifs

**320 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021**

- > 270 fonctionnaires
- > 50 contractuels permanents



➤ 20 % des contractuels permanents en CDI

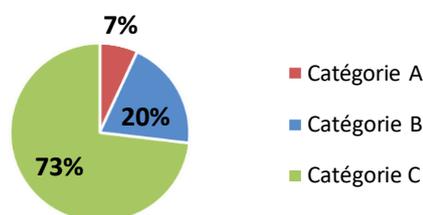
Personnel temporaire intervenu en 2021 : 2 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

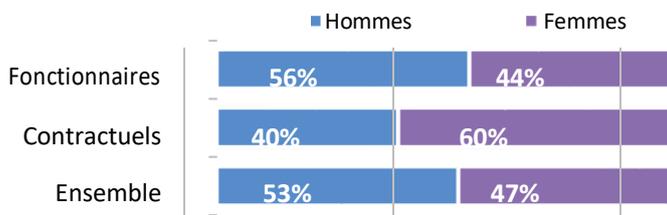
➤ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%	10%	26%
Technique	46%	10%	40%
Culturelle	10%	26%	12%
Sportive			
Médico-sociale	9%		7%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	4%	54%	12%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Répartition des agents par catégorie



➤ Répartition par genre et par statut

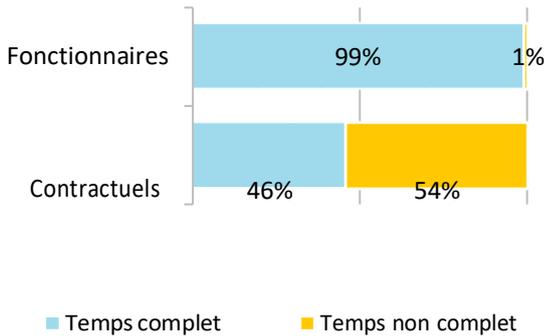


Les principaux cadres d'emplois

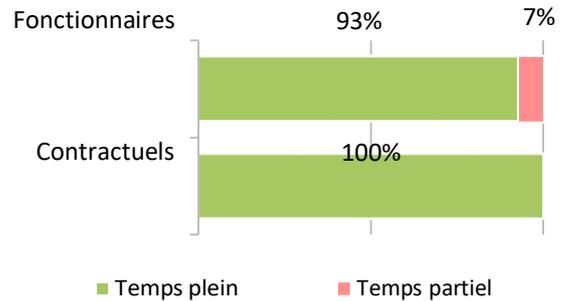
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	19%
Agents de maîtrise	17%
Adjoints administratifs	15%
Adjoints d'animation	11%
Assistants d'enseignement artistique	8%

## Temps de travail des agents permanents

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



### Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	4%	46%
Technique	2%	0%

### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

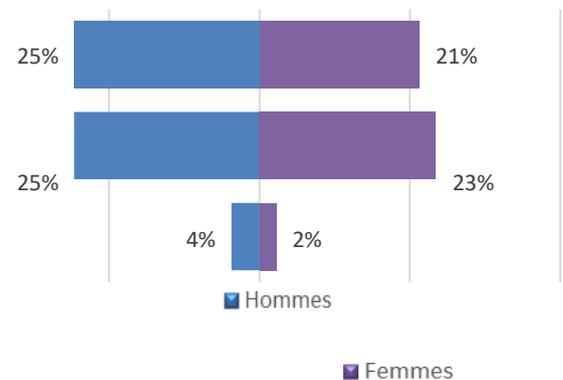
1% des hommes à temps partiel  
14% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	49,13	de 50 ans et +
Contractuels	42,90	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>48,16</b>	de 30 à 49 ans
<b>Tranche d'âge</b>		de - de 30 ans

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### 305,63 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 271,22 fonctionnaires
- > 34,41 contractuels permanents

556 247 heures travaillées rémunérées en 2021

### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	19,45 ETPR
Catégorie B	66,78 ETPR
Catégorie C	219,40 ETPR

## Positions particulières

- 7 agents en disponibilité
- 4 agents détachés
- 1 agent en congé non rémunéré

## Mouvements

- **En 2021, 18 arrivées d'agents permanents et 43 départs**

3 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
345 agents	320 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↓	-5,6%
Contractuels	↓	-26,5%
<b>Ensemble</b>	<b>↓</b>	<b>-9,6%</b>

## Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	42%
Départ à la retraite	32%
Démission	8%
Mutation	5%
Décès	5%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	100%
--------------------	------

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- **3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés**
- **6 avancements de grade**
- **Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle**

**3 lauréats d'un examen professionnel nommés**

## Sanctions disciplinaires

- **Une sanction disciplinaire prononcée en 2021**

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

**Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires**

**Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels**

- **Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2021)**

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

## Budget et rémunérations

### ➤ Les charges de personnel représentent 57,31 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>24 937 671 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>14 292 506 €</b>	➔	<b>Soit 57,31 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>8 179 460 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>258 272 €</b>
Primes et indemnités versées :	1 135 556 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	227 324 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	79 652 €		
Supplément familial de traitement :	50 984 €		

### ➤ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

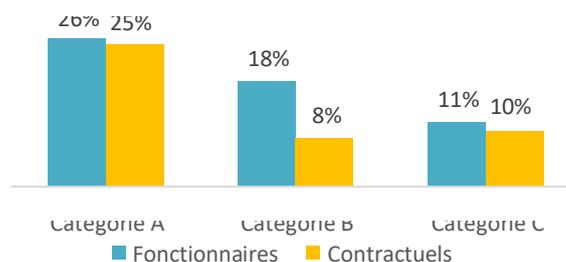
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	51 072 €	45 340 €	30 016 €		25 133 €	s
Technique	33 953 €		31 697 €	s	24 955 €	33 833 €
Culturelle	42 328 €		24 741 €	20 118 €	30 492 €	
Sportive						
Médico-sociale					23 810 €	
Police			s		25 019 €	
Incendie						
Animation			29 167 €		23 164 €	21 834 €
<b>Toutes filières</b>	<b>46 419 €</b>	<b>45 340 €</b>	<b>28 881 €</b>	<b>20 661 €</b>	<b>24 926 €</b>	<b>23 600 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➤ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,88 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>14,21%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>10,96%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>13,88%</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA  
Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

En 2021, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

19439 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021  
1390 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

## Absences

➤ En moyenne, 12,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

➤ En moyenne, 5,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,45%	1,47%	3,14%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	3,45%	1,47%	3,14%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,45%	1,47%	3,14%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

84,4 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➤ 23 accidents du travail déclarés au total en 2021

➤ 7,2 accidents du travail pour 100 agents

➤ En moyenne, 41 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

➤ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
4 assistants de prévention désignés dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

➤ **FORMATION**  
21 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 920 €

Coût par jour de formation : 91 €

➤ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 38 193 €

➤ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps

plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**21 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

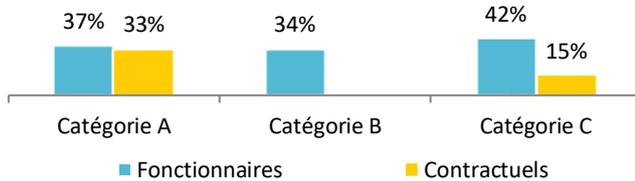
433 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Dernière mise à jour : 2020

## Formation

- En 2021, 35,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



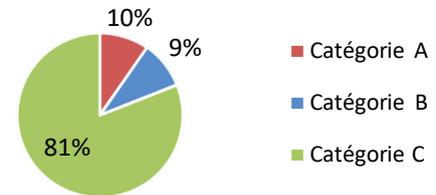
- 149 277 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	52 %
Coût de la formation des apprentis	22 %
Frais de déplacement	13 %
Autres organismes	14 %

916 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,9 jours par agent

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- ✚ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	163 688 €	23 275 €
Montant moyen par bénéficiaire	671 €	93 €

## Relations sociales

- ✚ Jours de grève

Comité Technique Local

9 jours de grève recensés en 2021

6 réunions en 2021 dans la collectivité  
5 réunions du CHSCT

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2022

Version 1